

IMPRIMERIE TONKINOISE, Hanoï

Étude de M^e Gueyffler, avocat-défenseur, 37, bd Gialong.
Société en commandite simple
IMPRIMERIE TONKINOISE
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1911, p. 4, col. 2)

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Hanoi du premier mai mil neuf cent onze, il a été formé entre monsieur Bach-thai-Buoi et diverses autres personnes dénommées audit acte, une société en commandite simple qui existe entre ledit M. Bach-thai-Buoi comme seul gérant responsable et les autres associés comme simples commanditaires ;

Cette société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce qui sera connu sous le nom d'Imprimerie tonkinoise et dont les bureaux seront sis à Hanoï, 89, boulevard Francis-Garnier, ainsi que toutes les opérations se rattachant au commerce de l'imprimerie et de la librairie en général.

La raison sociale est « Imprimerie tonkinoise Bach-thai-Buoi et Cie » ; la signature sociale : « Bach-thai-Buoi et Cie. »

La durée de la société est de quinze ans à compter du premier mai mil neuf cent onze.

Le siège social est à Hanoi, 89, boulevard Francis-Garnier ; il pourra être transféré par le gérant dans tout autre endroit de la même ville.

Les associés ont fait apport à la société, chacun dans la proportion énoncée audit acte, d'une somme de trente mille piastres.

Le société est gérée et administrée par M. Bach-thai-Buoi qui a seul la signature sociale mais dont il ne peut faire usage que pour les affaires de la société.

.....

Élections municipales à Hanoï
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1923)

.....
Conseillers annamites
Inscrits, 1.797; votants, 564; bulletins blanc ou nuls, 24 ; suffrages exprimés, 540 ;
Ont été élus :
MM. Ng.-huu-tuan, [Lê-van-phuc](#), Son-xuan-Hoan, Do-Than.

Hanoï
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1924)

Le public est informé qu'en vertu de l'article 25 *in fine*, du Code de la Route (arrêté du Résident supérieur du 31 janvier 1924, *Journal officiel* du 6 février 1924, pages 232

à 241), les conducteurs indigènes professionnels d'automobile doivent désormais être porteurs d'un carnet d'un modèle déterminé sur lequel leurs engagements successifs seront inscrits. Ce carnet est mis en vente dans les imprimeries désignées ci-après :

MM. Taupin et Cie, 50, rue Paul-Bert à Hanoï ;
Minh-Sang, 49, boulevard Francis-Garnier à Hanoï ;
Lê-Van-Phuc, 80, rue du Chanvre, à Hanoï ;
Ngo-Tu-Ha, 101, rue du Chanvre, à Hanoï ;
Kim-Duc-Giang, 83, rue des Paniers, à Hanoï.

LE LIVRE AU TONKIN
par Marc Dandolo
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1925)

Depuis longtemps, nous avions dessein d'écrire qu'une des industries d'art appelées au succès dans la colonie pouvait bien être surtout celle de l'édition. Déjà, en exécutant des publications telles que les *Pages indochinoises*, le *Bulletin de la Société des amis du Vieux Hué*, par exemple, l'Imprimerie d'Extrême-Orient eut suffi à nous donner raison, mais, tout récemment, ont paru deux ouvrages qui, à des titres très divers, nous continuent dans notre opinion. L'un de ces ouvrages est la *Poupée parfumée*, de M. Henry Bouquet, sorti des presses de l'I. D. E. O. ces jours derniers, et dont la présentation, l'exécution typographique, feraient honneur à la meilleure de nos maisons d'éditions parisiennes ; quant au second, il nous paraît capable d'étonner tous ceux qui auront l'occasion de le voir et nous pensons qu'en France, dans les milieux compétents, il causera la plus vive impression. Il s'agit de la *Chersonèse d'Or*, de M. Emmanuel Defert¹.

Ici, la surprise a lieu d'être complète : ce magnifique ouvrage, édité par souscription, est d'exécution purement annamite. C'eut une œuvre locale dans toutes ses parties. Outre que ce sont des ouvriers indigènes qui, seuls, s'y appliquèrent, le papier même fait de pâte de bambou, a été fabriqué spécialement pour la circonstance à l'usine de Viétri et n'est pas jusqu'au cartonnage de l'album qui ne soit œuvre originale dans ses moindres détails.

Tout le monde au Tonkin a pu se rendre compte du très beau talent de monsieur Defert, comme graveur. La *Chersonèse d'Or* groupe quarante trois gravures sur bois et en couleurs dues à cet artiste. C'est l'Indochine entière qui revit dans cette série en magnifiques planches de format in-folio. Chaque gravure à peu près s'accompagne d'un texte bref emprunté tantôt à un écrivain local, tantôt au grand Kipling, à Segalen, à notre génial Claudel, aux livres des légendes orientales, et les deux ordres d'expression s'harmonisent : scènes de la vie, ou paysages qui sont bien « des états d'âme » et sous l'un de ceux-ci, si reposant et d'une parfaite sérénité, nous lisons très à leur place, faits, semble-t-il, pour être là, ces vers de madame Leuba :

... Paix tellement profonde
Sous l'ardente clarté qui grandit comme un feu
Que l'on pense revivre un des matins du monde.

M. Defert a tenu à considérer l'Indochine sous trois aspects : d'abord la tradition, c'est-à-dire la foi, les civilisations dont le bouddhisme fut la base dans le passé, les vestiges, les mythes, les rites ancestraux » ; puis la « vie du peuple : labeur, famille, vie

¹ La *Chersonèse d'Or*, par Emmanuel Defert, chez Lê-van-Phuc, en vente à l'Imprimerie d'Extrême-Orient et à la librairie Taupin.

collective, impulsion nouvelle reçue à la suite du contact européen ; enfin les manifestations sentimentales et intellectuelles de la race : théâtre, poésie, littérature, etc. »

« Le titre « Chersonèse d'or », terme qui désignait chez les anciens la presque île indochinoise, convient, nous dira M. Defert, à cette œuvre, hommage à une tradition millénaire qui subsiste et suit ses destinées sous la protection française. »

Nous applaudissons au résultat obtenu. Toutes ces planches ont un puissant caractère. Il en est qui accusent, en dehors d'une vision artistique toujours belle, une maîtrise technique très remarquable. Celle qui représente en forêt la « piste » rend à merveille cette sorte d'horreur que cause à certaines heures la marche en forêt, quand, en dehors de l'étroite sente, toute cette formidable et écrasante végétation apparaît impénétrable autour de nous dans cette sorte d'ombre constante de la voûte des grands arbres que ne traversent pas les rayons du soleil du plein midi, où l'on se meut au milieu d'une hostilité qui émane du sol puant, tombe des branches, fermente dans un pullulement de vie mystérieux et éveille l'idée d'une menace toujours aux aguets.

Et ce que sont les difficultés techniques, la planche « théâtre annamite » en révèle quelque chose aux moins initiés. Ici l'encrage tient du prodige ; tous les tons d'une tapisserie sont obtenus. On devine ce que ce résultat a dû coûter de patience minutieuse.

Mais nous serions malhabile à louer le talent de M. Defert, et ce serait auprès de tous ceux qui s'intéressent aux questions d'art une tâche d'ailleurs tout à fait inutile, chacun sachant l'apprécier depuis longtemps. Ce qui nous paraît devoir être retenu d'un succès si complet, c'est l'aptitude de l'ouvrier annamite, bien dirigé, à comprendre et réaliste justement une technique, même minutieuse et difficile, et peut-être parce que minutieuse.

L'édition de luxe est réalisable dans la colonie, c'est certain. En dehors des bois gravés par M. Defert, nous avons vu d'autres œuvres très personnelles d'Annamites qui sont, elles aussi, intéressantes. Nous entendons bien que la surveillance de M. Defert pour l'exécution de la *Chersonèse d'Or* ait été très assidue, mais le résultat atteste que la main-d'œuvre employée a correspondu à l'effort du maître et qu'on peut lui demander beaucoup.

Il est incontestable que M. Lê-van-Phuc, qui imprima cet ouvrage, a fait une belle démonstration et qu'il mérite toutes les félicitations.

Déjà, il y a bien des années, M. Demange, le négociant hanoïen si connu, qui fut, sur bien des sujets, un initiateur, nous avait montré des planches exécutées par des Annamites et reproduisant des champignons ; elles étaient stupéfiantes de fidélité, de scrupuleuse exactitude. Elles ont servi, coupes et aspect d'ensemble, à illustrer une étude de M. Demange sur les cryptogames tonkinois.

De même, M. Crevost, l'éternel chercheur du Musée Maurice-Long, a employé avec le plus grand succès des dessinateurs et aquarellistes annamites pour illustrer ses ouvrages sur les plantes diverses de la colonie. Et nous savons tous que ces mêmes artisans sont capables de faire en travaux de cartographie.

On peut se demander si l'Annamite pourrait aborder la gravure à l'eau forte ? Il n'est pas douteux qu'il deviendrait très tôt, en tout cas, un excellent aide pour le tirage des gravures, dont on sait qu'il offre une multitude de menus procédés pour obtenir telle ou telle tonalité. Dans ces parties qui exigent une grande dextérité manuelle, une minutie, l'Annamite trouverait une satisfaction à s'appliquer. Il y a, en tout indigène intelligent, au moins un ornemaniste ci sommeille.

Nous croyons aussi qu'en reliure d'art, il y aurait d'heureux résultats à obtenir. Là aussi, une question de dextérité, de patience et de minutie intervient. La reliure est un art cher à tout cœur de bibliophile. Qui se souvient des expositions du Livre d'antan, nous voulons dire, hélas ! d'il y a trente ans ? Que de belles choses ! Et aujourd'hui, les prix des reliures élégantes, mais autrefois courantes, est devenu inabordable.

Il semble qu'ici, les meilleurs résultats seraient possibles. Les cuirs voulus, nous les aurions et même les plus recherchés. Peut-être certains produits locaux offrirait-ils encore une utilisation et enfin l'adaptation des motifs d'art indigène contribuerait à donner aux reliures exécutées ici une note neuve. On innoverait dans la confection des « fers spéciaux » et des dentelles.

Que le Tonkin en vienne à éditer pour le compte de grandes maisons parisiennes de belles publications d'art, le change actuel semble rendre illusoire ce projet, mais les conditions actuelles peuvent changer et peut-être, à défaut d'ouvrages entiers, des détails d'illustrations, des planches d'un certain caractère pourraient-ils être exécutés dans la colonie. De même pour les reliures, mais ici tout serait à créer.

En tout cas, la question se pose, et c'est déjà beaucoup qu'une pareille éventualité puisse être envisagée. Aussi faut-il louer ceux qui, à un titre quelconque, ont permis qu'on en vint là.

Monsieur Defert, en publiant sa *Chersonèse d'Or*, a fait non seulement œuvre belle mais aussi œuvre utile : il n'est pas possible, en effet, qu'elle n'éveille pas l'attention des spécialistes français — et l'industrie du livre, considérée dans sa seule technique, compte de très grands artistes — et peut-être alors qu'au regard de ces professionnels, ce qui est pour nous une difficulté recevra d'eux sa solution.

L'exposition coloniale internationale
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1929)

Le comité local chargé de préparer la participation du Tonkin à l'Exposition Coloniale internationale de Paris en 1931, est reconstitué comme suit :

.....
Lê-van-Phuc

Exposition coloniale de Vincennes
Récompenses
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1932)

Quelques récompenses extraites du palmarès de l'Exposition coloniale :
Hors concours : Service géographique de l'Indochine et Société de géographie d'Hanoï ; Grand prix : Albert Portail, Imprimerie d'Extrême Orient ; Diplôme d'honneur : Imprimerie tonkinoise Lê-van-Phuc ; Médailles d'or : Imprimeries Nguyễn-van-Vinh et Nguyễn van-Cua ; Médaille d'argent : Imprimerie Mac-dinh-Tich.

Dans la Légion d'honneur au Tonkin
M. Lê-van-Phuc
par Henri Cucherousset
(*L'Éveil de l'Indochine*, 6 mai 1933)

M. Lê-van-Phuc est bien connu à Hanoï. Né en 1882, il entrait à l'âge de 16 ans dans l'Administration comme secrétaire à la résidence supérieure, où il servit avec distinction jusqu'en 1911. Sur la demande de M. Bach-thai-Buoi [l'armateur], qui venait d'acquérir l'Imprimerie tonkinoise, il demanda un congé pour prendre la direction de cette

imprimerie, dont il devint plus tard seul propriétaire et à laquelle il donna une extension considérable.

Lorsque nous créâmes *l'Éveil de l'Indochine*, il installa notre petite imprimerie dans la sienne, avec une équipe choisie par lui, et, depuis seize ans, il n'a cessé de s'occuper de la direction technique de notre revue.

Conseiller municipal de 1922 à 1927, membre de la Chambre de commerce de 1922 à 1925, représentant du Peuple du Tonkin, membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, et du Comité privé du Tonkin, M. Lê-van-Phuc est un homme de grande expérience et de beaucoup de jugement. Terrien dans l'âme, bien qu'industriel vivant surtout en ville, ses conseils, marqués au coin du bon sens, ont toujours été appréciés par les chefs successifs de la ville et du protectorat. Rappelons que s'est sur sa suggestion qu'a été décidée l'heureuse mesure du retour à la monnaie populaire : la sapèque.

Au Conseil privé du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1934)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annam_nouveau-Hanoi.pdf

Notre confrère le *Courrier d'Haiphong*, ayant exprimé le regret, que beaucoup de Français et d'Annamites partagent, que M. Nguyễn-van-Vinh n'ait pas été appelé à figurer, à côté de M. Lê-van-Phuc, comme membre non fonctionnaire du Conseil Privé, le directeur de *l'Annam nouveau* lui a donné, dans une lettre très franche et très digne et qui lui fait honneur, les raisons qui lui auraient fait décliner cette offre, si M. le Résident Supérieur, ignorant ces raisons, la lui avait faite. Nous souhaitons vivement que les difficultés contre lesquelles M. Vinh se débat actuellement, s'arrangent le plus tôt possible au mieux et qu'il n'y ait plus d'obstacle à ce que le Protectorat profite d'un si précieux concours.

Adjudications
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1934)

Samedi, 24 novembre 1934, à 8 h., a eu lieu à la Direction des Finances à Hanoï (secrétariat) l'adjudication pour la fourniture des registres, cartonnages divers et imprimés nécessaires pendant l'année 1935 aux divers services généraux du Gouvernement Général de l'Indochine autres que les Services des Trésoreries.

Voici les résultats adjudicataires provisoires : 1^{er} lot : M. Le-van-tan ; 2^e lot ; M. Le-v-Phuc ; 3^e lot : M. Tran-dinh Phung ; 4^e lot : L'Imprimerie Minh-Sang ; 5^e lot : Ngo-tu Ha ; 6^e lot ; L'Imprimerie Minh-Sang ; 7^e lot : M. Trinh-van Bich ; 8^e lot, 9^e lot et 10^e lot : M. Nguyễn-huu-Nhu et Cie ; 11^e lot : M. Trinh van-Bích ; 12^e lot : M. Nguyễn huu-Nhu et Cie ; 13^e lot : L'Imprimerie d'Extrême Orient ; 14^e lot : M. Nguyễn-huu-Nhu et Cie ; 15^e et 16^e lot : M. Le-van-Tan ; 17^e, 18^e lot ; M. Mywa ; 19^e lot : M. Ardin, 20^e lot M. Portail ; 21^e lot : M. Ngo-tu Ha ; 22^e lot, 23^e lot : M. Ardin ; 24^e lot : M. Ngo-tu-Ha.

Une grève des ouvriers imprimeurs
(*Chantecler*, 28 mai 1939, p. 6)

Soixante-dix ouvriers en service à l'Imprimerie tonkinoise ont adressé à M. Lê-van-Phuc, propriétaire de cet établissement, une demande tendant à obtenir l'augmentation des salaires et l'application de la loi concernant le travail.

N'ayant pas obtenu satisfaction, les ouvriers se sont mis en grève.

L'inspection du travail a ouvert une enquête.

D'autres revendications populaires
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1939)

À Hanoi, à cinq heures de l'après-midi du 22 mai, 70 ouvriers et l'imprimerie Lê-van-Phuc ont porté les revendications suivantes au patron :

1°) Une augmentation de salaire de 0 p. 07 par jour.

2°) Une augmentation de salaire de 25 % sur toutes les heures supplémentaires.

3°) Que le repos dominical soit compté dans le salaire mensuel.

4°) Suppression des amendes portées sans avis, interdiction de frapper les ouvriers.

5°) Munir les ouvriers d'un livret de travail.

6°) Promesse qu'aucun ouvrier ne sera mis à la porte à cause de ces revendications.

Parce que, dans la matinée du 23 mai, le patron refusa de recevoir les ouvriers, ceux-ci se mirent en grève.
